



# La Lettre CODINF

## COMMENT PAIENT LES GRANDS DONNEURS D'ORDRE PRIVÉS ?

Challenges a publié un nouveau palmarès, établi fin 2015 par OpinionWay sous l'égide du Médiateur des entreprises et de Croissance plus. Les grands comptes ont été notés sur la « Qualité de la relation » et sur le « Respect des délais de paiement ». En rapprochant cette évaluation de celle qui avait été réalisée en 2013, nous constatons :

- 1 que les 40% de réponses en plus prouvent que le sujet mobilise les fournisseurs ; de ce fait, 79 grands comptes sont notés, contre 60 la fois précédente ;
- 2 la note moyenne de « relation » a légèrement progressé (de 0,4% à 9,95) mais celle de « paiement » a, hélas, clairement régressé (de 2% à 9,66) ;
- 3 les 21 signataires de la charte déjà évalués en 2013 se sont améliorés en 2015 car leur note de « relation » a crû de 9% (de 9,49 à 10,37) mais celle de « paiement » n'a monté que de 0,47% (de 9,20 à 9,24) ; il est heureux que les 7 qui figurent en plus dans le classement 2015 aient une note moyenne de « paiement » de 10,59 car cela redore le blason de l'ensemble ;
- 4 à l'inverse, la dégradation de la note moyenne des 16 « labellisés » en deux ans est inquiétante (baisse de 8% pour la « relation » et de 4% pour le « paiement »).

L'analyse des notes de « paiement » détaillées des 60 entreprises figurant dans ces deux classements révèle que 36 ont vu leur note baisser de 2013 à 2015, même jusqu'à -52%. La note des « labellisés » est tirée vers le bas par la dégradation de 10 entreprises sur 16. Le constat est légèrement (et paradoxalement) plus nuancé pour les signataires de la charte qui ne sont « que » 12 sur 21 à avoir vu leur note diminuer.

A l'inverse, nous saluons la régularité de la performance des entreprises dont la note moyenne 2013/2015 dépasse 12 et qui ont progressé en deux ans : **Servier** (13,55), **Air Liquide** (12,85) et **BPCE** (12,45). Nous décernons une mention spéciale aux plus belles progressions du tableau : **Plastic Omnium** (de 8,4 à 14,3) et la **Société Générale** (de 6,5 à 12).

NB : L'article de Challenges est accessible par le lien :  Article Challenges Janvier 2016



## LA PRÉVENTION DES IMPAYÉS DANS LE CADRE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Le petit-déjeuner organisé par l'AFDCC sur ce thème a rappelé quelques clés essentielles :

- l'opposabilité des conditions de vente, dont la clause de réserve de propriété, qui est « la meilleure parade en cas de faillite du client » ;
- l'impératif de déclarer sa créance en LRAR sans se fier aux évolutions législatives (déclaration par le débiteur ou en ligne) ;
- la mise en demeure de l'Administrateur d'opter quant à la poursuite du contrat ;
- l'inventaire contradictoire et la revendication en propriété ;
- le choix à effectuer face aux alternatives éventuelles des plans de continuation.

CODINF conseille gratuitement ses adhérents confrontés à ses situations.

**CODIM**  
**CODEB**  
**CODEBAT**  
**CODEMA**  
**CODEMBAL**  
**CODECOB**  
**CODALIMENT**  
**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <http://www.codinf.fr>



## ENQUÊTE CODINF 2015 SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (SUITE)

Comme nous l'annonçons dans nos Lettres précédentes, nous avons analysé les 1691 réponses recueillies par taille d'entreprise (y compris les résultats globaux) et par branche. Les résultats sont disponibles via les liens suivants :



L'enquête 2015 du CODINF sur les délais de paiement (générale et par taille d'entreprise)



L'enquête 2015 du CODINF sur les délais de paiement par branche

Nous terminons l'analyse par secteurs représentés, dont nous vous précisons le lien dès qu'elle sera achevée et vous livrons ce mois une **synthèse sur l'évolution des délais de paiement clients** :

La LME a indubitablement fait baisser les délais clients car le solde des perceptions par rapport à 2009 est baissé de 19 points mais ce solde est proportionnel à la taille des entreprises : il est de 6 points pour les TPE, 21 pour les PME, 48 pour les ETI et 80 pour les GE. En bref, plus le fournisseur pèse lourd, plus il a profité de la baisse des délais clients !

L'analyse de ce solde (19 = 43 - 24) révèle néanmoins un fort contraste car, si 43% des entreprises ont constaté une baisse, 24% ont noté une hausse... Du côté de la baisse, nous trouvons l'industrie (19), le commerce (27) et les entreprises de BTP (34) mais, du côté de la hausse, nous trouvons les services (19) et l'artisanat (58).

Malgré cette évolution à la baisse des délais de paiement clients sur six ans, l'année 2015 a majoritairement été ressentie à la hausse avec un solde de 12 points. Les plus fortes perceptions de hausse l'ont été par l'artisanat (46) et l'industrie (19) et ont touché surtout les TPE (17) et les PME (13).

Cette hausse en 2015 a particulièrement concerné les trois catégories de clients étudiées (grandes entreprises, collectivités territoriales, Etat et établissements publics) car 25 à 27% de leurs fournisseurs l'ont signalée.

### CLARIFICATION DU GAGE DES STOCKS

Issue de la loi Macron pour favoriser le financement des entreprises, l'ordonnance n°2016-56 du 29 janvier 2016 rapproche le régime applicable au gage des stocks du régime de droit commun du gage de meubles corporels.

*Cette clarification devrait permettre aux fournisseurs de garantir plus facilement leur encours par une sûreté réelle...*

### GARE AUX FAUSSES COMMANDES !

L'escroc se fait passer pour une entreprise bien connue afin de se faire ouvrir un compte-client et émet ensuite de faux bons de commande prévoyant la livraison dans un dépôt ressemblant à un centre de stockage. Quand l'entreprise usurpée est relancée, le pot-aux-roses est découvert mais les biens livrés sont déjà loin...

*Pour se prémunir contre une telle escroquerie, il faut mettre en place une procédure d'ouverture de compte intégrant l'acceptation (signature + cachet commercial ou PDF signé) des conditions de vente. Nous consulter si besoin...*

### LES 22 INDUSTRIELS DU MOBILIER DE BUREAU DE L'UNIFA S'ENGAGENT PARMIS LES FOURNISSEURS RESPONSABLES

« Nous nous félicitons que des entreprises membres de l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement aient permis de franchir la barre des 1 200 signataires de la Charte Relations fournisseurs Responsables. En effet, l'UNIFA s'appuie sur la Charte pour fédérer sa filière et gagner collectivement en compétitivité. » (Le Médiateur des entreprises, dans PROFESSION ACHATS de décembre 2015).

*Pour en savoir plus :* <http://www.mobicite.com/Professionnel/Bureau/Les-industriels-du-mobilier-de-bureau-signent-la-Charte-Relations-Fournisseur-Responsables>

### ETUDES SECTORIELLES FRANÇAISES

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, notre partenaire Euler-Hermes a publié deux études que nous vous enverrons sur simple demande :

- **L'agroalimentaire** : l'investissement et l'export pour conquérir de nouvelles étoiles
- Quelle reprise pour le secteur de la **construction**?

### LE COIN DES EXPORTATEURS

A la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, Euler-Hermes a effectué 10 changements de niveau de risque pays (6 détériorations : Brunei, Chili, Colombie, Equateur, Oman et Afrique du sud ; 4 améliorations : Irlande, Chypre, Côte d'Ivoire et Honduras). Nous vous enverrons sur simple demande :

- la carte des risques pays
- la carte des 71 révisions de notes sectorielles par pays.

### PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Petit-déjeuner à l'AFDCC sur le thème « le risque fournisseurs » le 14 janvier
- Groupe de travail « délais de paiement » de la Médiation le 19 janvier
- Petit-déjeuner à l'AFDCC sur le thème « la prévention des impayés dans le cadre des procédures collectives » le 26 janvier
- Réunion de l'Observatoire des délais de paiement le 29 janvier
- Rencontre de l'Observatoire COM MEDIA sur le thème « Les clés de la nouvelle économie de la communication » le 1<sup>er</sup> février